

**CONSEIL GENERAL DU VAR**  
**DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES**  
**Délais de communication en vigueur suite à la promulgation de la loi du 15 juillet 2008**  
en jaune les délais concernés par les communes

Documents	Nouveaux délais	Délais précédents
Régime de principe	immédiatement communicable	30 ans
<b>Administration centrale</b>		
Délibérations du Gouvernement et des autorités responsables relevant du pouvoir exécutif	25 ans	30 ans
Relations extérieures		
Intérêts fondamentaux de l'Etat en matière de politique extérieure	50 ans	60 ans
<b>Défense et sécurité</b>		
Secret de la défense nationale		
Surêté de l'Etat	50 ans	60 ans
Sécurité publique		
Documents relatifs à la sécurité des personnes et concernant la défense nationale (agents spéciaux et des services des renseignements)	100 ans	Pas de régime particulier
Documents permettant de concevoir, de fabriquer, d'utiliser ou de localiser des armes de destruction massive (nucléaires, biologiques, chimiques ou bactériologiques)	incommunicable	Pas de régime particulier
<b>Economie</b>		
Secret industriel et commercial	25 ans	30 ans
<b>Etat civil</b>		
Tables décennales	immédiatement communicable	
Registre de naissances	75 ans à compter de leur clôture nota : pour la communication des actes de naissance et de mariage voir la note "Modalités pour l'état civil"	100 ans
Registre de mariages		
Registre de décès	immédiatement communicable ainsi que les actes de décès	
<b>Finances</b>		
Monnaie et crédit public	25 ans	30 ans
Recherches des infractions fiscales et douanières		
<b>Justice</b>		
Répertoires, rôles d'audience	immédiatement communicable	100 ans
Enquêtes de police judiciaire	75 ans	100 ans
Dossiers des juridictions		
Dossiers des juridictions et enquêtes de police en matière d'agressions sexuelles	100 ans	
Dossiers judiciaires se rapportant aux mineurs		Pas de régime spécifique
<b>Officiers publics et ministériels (notaires, huissiers,...)</b>		
Minutes	75 ans	100 ans
Répertoires		
Documents se rapportant à une personne mineure	100 ans	Pas de régime particulier
<b>Protection de la vie privée</b>		
Documents portant un jugement de valeur ou une appréciation sur une personne physique	50 ans à compter du document le plus récent dans le dossier	60 ans
Documents se rapportant aux mineurs	100 ans à compter du document le plus récent dans le dossier	Pas de régime particulier
<b>Santé</b>		
Secret médical	25 ans après le décès ou 120 ans après la naissance	150 ans après la naissance
<b>Statistiques</b>		
Cas général	25 ans	30 ans
Questionnaires portant sur des faits et des comportements privés	75 ans	100 ans
Questionnaires de recensement de population		
<b>Travail</b>		
Dossiers de personnel	50 ans à la clôture du dossier	120 ans